



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 8 septembre 2025

N° D2025-09-19 : FIN - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE SOCIO CULTUREL LA SOURCE – EXERCICE 2025– DECISION

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le lundi huit septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le mardi deux septembre deux mille vingt-cinq.

Nombre d'administrateurs en exercice :14

Nombre d'administrateurs présents : 11

Nombre d'administrateurs représentés : 12

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : mardi 2 septembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, FRANCOIS Nathalie, OFFE Georges, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, LAINEAU Régis, BOUCHER Stéphane, VENTRE Eric, Caroline TIQUET, Norbert SENOU,

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : MAILLET Marie-Pierre

VU le budget principal de l'exercice 2025, voté le 05 février 2025,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2025, voté le 23 juin 2025

Considérant la nécessité de procéder à divers ajustements de crédits en section d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Dans ces conditions,

Le Conseil d'Administration, DECIDE

Article unique : **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2025 portant propositions nouvelles et virements de crédits qui s'équilibre de la façon suivante :

section Investissement		
1328	Subv. d'équipement non transf.	4 865,00 €
2188	Autr. Immobilisations corporelles	- 4 865,00 €
Total section Investissement		- €
section Fonctionnement		
6042	achats de prestations de services	- 500,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00 €
Total section Fonctionnement		- €

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 8 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Patrick JULIENNE





Centre Socio Culturel – Le Haillan

EPA Centre Socio Culturel la Source**Commune du Haillan****Département de la Gironde**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 8 septembre 2025

N° D 2025- 09-20 FIN- FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES - DECISION**Rapporteur : Patrick JULIENNE**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le lundi huit septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le mardi deux septembre deux mille vingt-cinq.

Nombre d'administrateurs en exercice :14

Nombre d'administrateurs présents : 11

Nombre d'administrateurs représentés : 12

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : mardi 2 septembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, FRANCOIS Nathalie, OFFE Georges, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, LAINEAU Régis, BOUCHER Stéphane, VENTRE Eric, Caroline TIQUET, Norbert SENOU,

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : MAILLET Marie-Pierre

Considérant la présentation du rapport faisant état de :

- la création de l'accueil jeunes en 2023 ainsi que de l'organisation progressive des animateurs jeunesse pour favoriser l'accueil de nouveaux jeunes de 15 à 25 ans,
- l'intérêt de proposer une adhésion jeune distincte de l'adhésion famille pour obtenir les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil (numéros d'urgence, allergie, ...) sans obligatoirement demander à leurs familles d'adhérer
- la nécessité de faciliter la récolte de contacts pour transmettre les informations de l'accueil jeunes aux organisations partenaires (bilans, contrôle, ...) ainsi que de quantifier plus précisément le nombre de jeunes dans les statistiques de fréquentation du centre
- l'intérêt de les faire adhérer en tant qu'individu, encourager leur sens de l'intérêt général et leur engagement citoyen,

Considérant que les jeunes dont les familles sont déjà inscrites à la Source pourront bénéficier de la gratuité de l'adhésion jeunes.

Vu les statuts du Centre Socio Culturel La Source, notamment l'article 4.5.

Considérant qu'en vue de matérialiser l'adhésion au projet du Centre Social et de constater la participation active des usagers, il est de l'intérêt de l'Etablissement Public Administratif (EPA) de fixer le montant de la cotisation d'adhésion au Centre Socio Culturel ;

Considérant, en outre, que la volonté est d'assurer une accessibilité pour tous aux activités et ateliers du centre et notamment aux familles et personnes en fragilité.

VU la délibération n°23-2019 du 17 juin 2019 fixant les tarifs relatifs aux adhésions, cotisations et autres participations financières des usagers aux activités du centre, ainsi que la délibération n° 11-2022 du 5 juillet 2022 fixant les tarifs relatifs à l'ALSH,

Considérant qu'il s'agit de fixer et définir les montants toujours dans la continuité de ce qui fut voté par délibération n°2024-06-16 en date du 20 juin 2024

Considérant les compléments apportés par la délibération D 2025-02-02 en date 5 février 2025

Dans ces conditions, **le Conseil d'Administration DECIDE :**

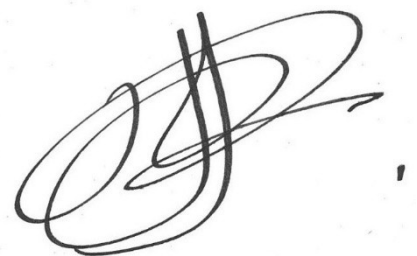
Article 1 : DE CREER une adhésion spécifique jeunes (15-25 ans) à 5 euros à compter du 9 septembre 2025

Article 2 : DE MAINTENIR le montant des différentes adhésions et autres tarifs votés par délibération n°2024-06-16

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 8 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFICATION

Les tarifs du Centre Socio Culturel La Source sont valables pour l'année allant **du 1er septembre au 31 août**.

L'adhésion au Centre Socio Culturel

ADHESIONS	
Commune et hors communes	
Famille	10 €
Individuelle	7 €
Groupe	15 €
Jeunes 15-25 ans	5€

L'accueil de loisirs enfants et l'accueil jeunes

DOCUMENTS A REMETTRE

- Attestation d'assurance scolaire
- Copie des vaccinations (carnet de santé)
- Règlement intérieur ALSH complété et signé
- Brevet de natation si l'enfant le possède

MODALITES D'INSCRIPTION

- L'adhésion au centre est obligatoire
- La réservation se fera **par période** à la demi-journée (vacances scolaires et mercredi entre 2 vacances)
- La réservation sera validée à réception de la cotisation.
- Il est obligatoire d'annuler 7 jours à l'avance afin de proposer à d'autres adhérents la place vacante, passé ce délai aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif.
- Une dégressivité de 20% est appliquée à partir du 3ème enfant.

COTISATION ALSH A LA ½ JOURNEE (SORTIES INCLUES)

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
Coût par ½ journée	1,20 €	1,50 €	1,90 €	2,30 €	2,90 €	3,70 €	4,60 €	5,70 €	7,20 €	8,90€

POUR L'ACCUEIL JEUNES :

La facturation se fera au coût réel de l'activité (calculée proportionnellement au quotient familial) pour les participations hors cotisation et sous réserve de place disponible ;

Cotisation aux Ateliers Adultes

BATUCADA

Atelier bimensuel de 2h de percussions brésiliennes – jeudi de 19h à 21h

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
Trimestre	12 €	14 €	18 €	22 €	26 €	30 €	34 €	36 €	38 €	40 €

DANCEHALL ADO- ADULTES

Atelier hebdomadaire d'1h – mardi de 19h à 20h

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
Trimestre	12 €	14 €	18 €	22 €	26 €	30 €	34 €	36 €	38 €	40 €

CHORALE

Atelier hebdomadaire de 2h – mardi de 14h à 16h

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
Trimestre	15,60 €	18,20 €	23,40 €	28,60 €	33,80 €	39 €	44,20 €	46,80 €	49,40 €	52 €

CUISINE

Atelier bimensuel de 2h + repas – vendredi de 10h à 14h

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
A l'atelier	2,40 €	2,80 €	3,60 €	4,40 €	5,20 €	6 €	6,80 €	7,20 €	7,60 €	8 €

ARABE

Atelier hebdomadaire de sensibilisation - Cotisation unique de 40 € pour l'année

COUTURE

Atelier mensuel – cotisation unique à 21€ le trimestre ou 7€ la séance.

ATELIER PARENTALITE (APPRENTISSAGES, CONFIANCE EN SOI,...)

Fréquence variable – cotisation de 5 € à 10 € la séance en fonction de la durée de l'atelier (maximum 2 H)

LES SORTIES FAMILLES, LES WEEK- END ET AUTRES SORTIES PARENTALITE

La facturation se fera suivant le reste à charge de l'activité :

- déduction faites des subventions, prestations de service et autres atténuations de charges spécifiques à l'action ;
- pondérée au quotient familial des participants au moment de l'inscription

Cotisation Annuelle des jardins

La cotisation des parcelles est de **45€ par an** sans distinction de nature des parcelles. L'adhésion au centre est obligatoire.

A cette cotisation s'ajoute la facturation d'eau utilisée durant l'année pour l'irrigation des plantations.

Les vides grenier

Un vide grenier est réalisé annuellement

Prix emplacement : Adhérents 3€/mètre - Non-adhérents 4€/mètre

Location table : 2€ /table

Les soirées interculturelles

Deux soirées sont proposées dans l'année. La participation est de :

- **9€** pour les adultes et jeunes de plus de 10 ans
- **4€** pour les enfants de moins de 10 ans
- **Gratuit** pour les enfants de moins de 3 ans

